



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Compte rendu affiché le

4 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal le

20 septembre 2019Présidente : Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Stéphane **GOMEZ**, Muriel **LECERF**, Fatma **FARTAS**, Ahmed **CHEKHAB**, Eliane **DA COSTA**, Virginie **COMTE**, Yvan **MARGUE**, Nadia **LAKEHAL**, David **TOUNKARA**, Liliane **BADIOU**, Jean-Michel **DIDION**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **BARNEOUD**, Armand **MENZIKIAN**, Josette **PRALY**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Antoinette **ATTO**, Harun **ARAZ**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Philippe **ZITTOUN**, Nordine **GASMI**, Nawelle **CHHIB**, Mustapha **USTA**, Nadia **NEZZAR**, Charazède **GAHROURI**, Philippe **MOINE**, Stéphane **BERTIN**, Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**
Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**
Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**

Membres absents :

Christine **JACOB**, Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**,
Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-
Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

Contrat Educatif Local 2018-2019

V_DEL_190927_3

RAPPORT DE Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_3-DE

La Ville de Vaulx-en-Velin travaille activement à la mise en œuvre d'une politique éducative efficiente et partagée sur son territoire. Les grandes orientations de cette politique se sont notamment traduites dans les priorités affichées par notre Projet Éducatif Territorial (PEdT) :

- favoriser la réussite scolaire ;
- développer l'éveil scientifique et numérique ;
- permettre un meilleur accès au sport et à la santé ;
- contribuer à une plus grande ouverture culturelle ;
- faire des enfants des futurs citoyens écoresponsables.

Différents outils sont à la disposition des Villes afin d'œuvrer à une meilleure efficacité de leur politique éducative sur le territoire. La CAF et l'État aident ainsi au financement d'actions éducatives et d'accompagnement à la scolarité, permettant de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national, et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette aide est notamment mise en œuvre dans le cadre du Contrat Éducatif Local, que la Ville anime avec ses partenaires depuis plus de 15 ans.

L'appel à projets 2019 a ainsi été diffusé aux différents opérateurs du territoire afin qu'ils puissent proposer des actions à mettre en œuvre à compter de la rentrée 2019-2020. Cet appel à projets était plus spécifiquement orienté sur des actions destinées aux collégiens, sur du temps périscolaire. Parmi les critères d'appréciation des propositions, la place des parents prend une place particulière.

Le comité local d'examen des propositions qui s'est réuni le 21 mars dernier a mis à l'étude 14 propositions d'actions, portées par 8 associations, 1 collège et le service jeunesse et sport. Les propositions ont ensuite été examinées dans le cadre du comité départemental qui a réuni à la fin du mois de juin les différents partenaires financeurs.

Le comité départemental a notifié ses décisions, par courrier adressé à la Ville de Vaulx-en-Velin le 16 juillet 2019 (cf. liste ci-jointe), pour un montant total de 18 900 euros dont :

- 15 300 euros pour des actions portées par des associations ;
- 1 600 euros pour des actions portées par des collèges ;
- 2 000 euros pour des actions portées par le service Jeunesse et Sport.

La participation financière de l'État, soit 18 900 euros au total, sera versée à la Ville qui devra établir un dossier de demande de subvention et reverser aux porteurs de projets les montants décidés par le comité départemental.

Les crédits sont prévus au BP 2019 – chapitre 65 – article 6574.

En conséquence, je vous propose :

- ☛ d'autoriser Madame la Maire à solliciter le versement de la subvention globale de 18 900€ et à reverser aux associations et aux collèges les montants indiqués au tableau ci-annexé.

ORGANISME	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL	MONTANT ATTRIBUÉ PAR LE COMITÉ
-----------	----------------------	------------	--------------------------------

Envoyé en préfecture le 08/10/2019


Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_3-DE

			DÉP
Club Rugby à XIII	Initiation et découverte du Rugby à XIII	6 200	2 800
Collège Aimé Césaire	Quai du Polar	1 200	600
Collège Aimé Césaire	Séjour St Martin	11 000	1 000
Ébulliscience	Club science et codeurs-codeuses	4 000	2 500
Club Escrime	Initiation et sensibilisation à l'escrime	5 450	3 000
MJC	Les Artistes en herbe	4 700	2 000
Planète Sciences	Club scientifique et technique	5 625	3 000
Planète Sciences	Club Robotique	4 500	2 000
Service Jeunesse et Sports	CIMAS, activités de pleine nature	57 880	1 500
Service Jeunesse	Raid aventure des collègues	23 540	500

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_3-DE

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant que La Ville de Vaulx-en-Velin travaille activement à la mise en œuvre d'une politique éducative efficiente et partagée sur son territoire. Les grandes orientations de cette politique se sont notamment traduites dans les priorités affichées par notre Projet Éducatif Territorial (PEdT) :

- favoriser la réussite scolaire ;
- développer l'éveil scientifique et numérique ;
- permettre un meilleur accès au sport et à la santé ;
- contribuer à une plus grande ouverture culturelle ;
- faire des enfants des futurs citoyens écoresponsables.

Différents outils sont à la disposition des Villes afin d'œuvrer à une meilleure efficacité de leur politique éducative sur le territoire. La CAF et l'État aident ainsi au financement d'actions éducatives et d'accompagnement à la scolarité, permettant de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national, et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette aide est notamment mise en œuvre dans le cadre du Contrat Éducatif Local, que la Ville anime avec ses partenaires depuis plus de 15 ans.

L'appel à projets 2019 a ainsi été diffusé aux différents opérateurs du territoire afin qu'ils puissent proposer des actions à mettre en œuvre à compter de la rentrée 2019-2020. Cet appel à projets était plus spécifiquement orienté sur des actions destinées aux collégiens, sur du temps périscolaire. Parmi les critères d'appréciation des propositions, la place des parents (tout particulièrement celle des pères) et le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville prenaient une place particulière.

Considérant les propositions du Comité Local qui s'est réuni le 21 mars dernier a mis à l'étude 14 propositions d'actions, portées par 8 associations, 1 collège et le service jeunesse et sport. Les propositions ont ensuite été examinées dans le cadre du comité départemental qui a réuni à la fin du mois de juin les différents partenaires financeurs.

Le comité départemental a notifié ses décisions, par courrier adressé à la Ville de Vaulx-en-Velin le 16 juillet 2019 (cf. liste ci-jointe), pour un montant total de 18 900 euros dont :

- 15 300 euros pour des actions portées par des associations ;
- 1 600 euros pour des actions portées par des collèges ;
- 2 000 pour des actions portées par le service Jeunesse et Sport.

Considérant que la participation financière de l'État, soit 18 900 euros, sera versée à la Ville qui devra établir un dossier de demande de subvention et reverser aux porteurs de projets les montants décidés par le comité départemental.

Entendu le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Mme Kaoutar Dahoum, 2ème adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

d'autoriser Madame la Maire à solliciter le versement de la subvention globale de 18 900€ et à reverser aux associations et aux collèges les montants indiqués dans le tableau ci annexe.

ORGANISME	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL	MONTANT ATTRIBUÉ PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL CEL
Club Rugby à XIII	Initiation et découverte du Rugby à XII	6 200	2 800
Collège Aimé Césaire	Quai du Polar	1 200	600
Collège Aimé Césaire	Séjour St Martin	11 000	1 000
Ebulliscience	Club science et codeurs-codeuses	4 000	2 500
Club Escrime	Initiation et sensibilisation à l'escrime	5 450	3 000
MJC	Les Artistes en herbe	4 700	2 000
Planète Sciences	Club scientifique et technique	5 625	3 000
Planète Sciences	Club Robotique	4 500	2 000
Service Jeunesse et Sports	CIMAS, activités de pleine nature	57 880	1 500
Service Jeunesse	Raid aventure des collèges	23 540	500

Nombre de suffrage exprimés : 36

Votes Pour : 36

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY